

AVENIR

OVERSEED LA PREMIÈRE SERRE FRANÇAISE DE CANNABIS THÉRAPEUTIQUE

Elle a été autorisée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) à poursuivre ses recherches. La biotech compte à terme formuler des médicaments.



Par Marianne de Beer

À QUI S'ADRESSE CE PRODUIT

Le chimiste et professeur israélien Raphael Mechoulam, reconnu pour ses recherches sur le sujet, surnomme le cannabis « trésor médical ». Cette plante est destinée à ceux qui souffrent de douleurs neuropathiques réfractaires, de sclérose en plaques, des effets secondaires de la chimiothérapie, d'épilepsie réfractaire ou encore à tous les malades en soins palliatifs. En résumé, à ceux que l'échec thérapeutique plonge dans une grande souffrance. Le cannabis médical représente alors un espoir, d'autant que son efficacité sur la douleur a déjà été largement démontrée à l'étranger.

COMMENT FONCTIONNE OVERSEED

La biotech française met au point les techniques de culture et de transformation pour développer, selon les exigences pharmaceutiques, les médicaments qui seront prescrits par les médecins et délivrés en pharmacie. Ses équipes rassemblent des compétences en génétique, en agronomie, en chimie des substances naturelles et pharmaceutiques. Overseed s'appuie également sur des experts de dimension internationale pour développer son ambition à fournir des fleurs séchées pour l'inhalation et des huiles sublinguales aux laboratoires, puis aux patients. La sélection des plantes qui permettront de répondre à chacune des pathologies ciblées est en cours de finalisation. ■

QUE DIT LA LOI ?

La plante de cannabis est potentiellement stupéfiante et sa culture reste très encadrée, même si l'Onu, depuis 2020, a décidé de la reclassifier pour développer ses applications médicales. Autorisé en France à titre expérimental en milieu hospitalier jusqu'au 31 mars, le cannabis médical sera prescrit par des médecins, adapté à chaque patient et délivré en pharmacie. La date de l'accessibilité de ces médicaments est attendue pour fin mars 2024. Deux décrets devraient être publiés prochainement sur l'encadrement de la culture et le statut de ces médicaments. ■



PARIS MATCH DU 2 AU 8 FÉVRIER 2023
100